

SERVICE SECURITE INCENDIE ET D'ASSISTANCE A PERSONNES S.S.I.A.P. 1

DUREE DE LA FORMATION

75 heures (67 heures formation + temps consacré aux déplacements et à l'examen)

Recyclage : 14 heures (tous les 3 ans)

Remise à niveau : 21 heures (après 3 ans de non-activité)

NOMBRE DE STAGIAIRES

12 candidats en formation initiale et jusqu'à 15 pour l'examen.

Des candidats suivants un recyclage, une remise à niveau, ou un Module complémentaire, pourront être intégrés au groupe sous réserve que le nombre de 12 stagiaires maximum ne soit pas dépassé.

PRE REQUIS ET CONDITIONS D'ACCES

- Être titulaire AFPS ou PSC1 ou PSE (de moins de 2 ans) ou SST en cours de validité
- Présenter un certificat d'aptitude médicale datant de moins de 3 mois (avant l'entrée en formation)
- Compréhension et retranscription de la langue française

OBJECTIFS DE LA FORMATION

Acquérir les compétences nécessaires aux missions de prévention et d'intervention d'un agent de sécurité incendie dans les établissements recevant du public ou dans les immeubles de grande hauteur

CONTENU DE LA FORMATION

- LE FEU ET SES CONSEQUENCES
 - ✓ Séquence 1 : le feu
 - ✓ Séquence 2 : comportement au feu

6 heures
- PARTIE SECURITE INCENDIE
 - ✓ Séquence 1 : principe de classement des établissements
 - ✓ Séquence 2 : fondamentaux et principes généraux de sécurité incendie et sécurité
 - ✓ Séquence 3 : desserte des bâtiments
 - ✓ Séquence 4 : cloisonnement d'isolation des risques
 - ✓ Séquence 5 : évacuation du public et des occupants
 - ✓ Séquence 6 : désenfumage
 - ✓ Séquence 7 : éclairage de sécurité
 - ✓ Séquence 8 : présentation des différents moyens de secours

17 heures
- INSTALLATION ELECTRIQUES
 - ✓ Séquence 1 : installations électriques
 - ✓ Séquence 2 : ascenseurs et nacelles
 - ✓ Séquence 3 : installations fixes d'extinction automatique
 - ✓ Séquence 4 : colonnes sèches et humides
 - ✓ Séquence 5 : système de sécurité incendie

9 heures
- ROLE ET MISSIONS DES AGENTS DE SECURITE INCENDIE
 - ✓ Séquence 1 : le service de sécurité
 - ✓ Séquence 2 : présentation des consignes de sécurité et main courante
 - ✓ Séquence 3 : poste de sécurité

- ✓ Séquence 4 : rondes de sécurité et surveillance des travaux
- ✓ Séquence 5 : mise en œuvre des moyens d'extinction
- ✓ Séquence 6 : appel et réception des services publics
- ✓ Séquence 7 : sensibilisation des occupants

18 heures

- CONCRETISATION DES ACQUIS

- ✓ Séquence 1 : visites applicatives
- ✓ Séquence 2 : mise en situation d'intervention

17 heures

EXAMEN

Conforme aux dispositions prévues par l'arrêté du 02/05/2005 (et textes ultérieurs)

QUALIFICATION DES INTERVENANTS

Intervenants avec une qualification minimum de : SSIAP 3 (ou équivalent) ou SSIAP 2 (ou équivalent) ou BREVET DE PREVENTION ou DUT Hygiène et Sécurité